



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Paris, le 05 juillet 2006

Communiqué de presse

COMMUNIQUE DE CREDIT AGRICOLE S.A. CONCERNANT ALLIANCE ET LEICESTER.

Le 22 mai 2006, Crédit Agricole S.A. a annoncé qu'il étudiait la possibilité, parmi d'autres, d'acquérir Alliance et Leicester, mais que cet examen en était à une phase préliminaire. Depuis, il a entrepris une analyse approfondie d'Alliance et Leicester et des bénéfices qu'il pourrait obtenir d'une offre sur Alliance et Leicester. Au vu de cette analyse, Crédit Agricole S.A. a décidé qu'il ne poursuivrait pas dans cette voie. Il n'a pas présenté de proposition d'offre à Alliance et Leicester et n'a réalisé aucune due diligence portant sur des informations non publiques concernant Alliance et Leicester.

Conformément à l'article 2.8 du City Code on Takeovers and Mergers, Crédit Agricole S.A. se réserve le droit de faire ou de participer à une offre sur les actions d'Alliance et Leicester dans les six prochains mois (i) avec l'accord ou la recommandation du conseil d'administration d'Alliance et Leicester ; (ii) si une annonce est effectuée par ou au nom d'Alliance et Leicester ou d'un tiers concernant la présentation d'une offre ou la possibilité d'une offre (totale ou partielle) sur Alliance et Leicester ; (iii) si une annonce est effectuée par ou au nom d'Alliance and Leicester concernant une proposition d'augmentation de capital réservée de grande ampleur (« whitewash ») ou toute proposition de mise en ?uvre d'un projet d'accord, de prise de contrôle inversée ou tout autre regroupement d'activités avec un tiers ; (iv) ou s'il se produit un changement significatif dans la situation actuelle.